



DIRECTION DU
SYSTEME D'INFORMATION

POLYNÉSIE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES FINANCES, DE L'ECONOMIE,
en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée,
de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications
(MEF)

Règlement de consultation

**Marché de
Prestation d'assistance technique au Projet
« Décisionnel »**

LOT 1 : Assistance technique Talend Data Integration

LOT 2 : Accompagnement pour la mise en place du dictionnaire de données

LOT 3 : Audit des prestations réalisées, rédaction du cadre normatif commun aux futures prestataires, et adaptation de l'architecture de la plateforme décisionnelle

LOT 4 : Prestation de réalisation de projets décisionnels

Date limite de réception des offres :
Le vendredi 21 avril avant 11H00

Lieu de remise des offres :
Direction du Système d'Information (DSI)
Rue Dumont d'Urville - Immeuble Toriki
BP 4574
98713 Papeete - Polynésie française

Réf N° : RC-TE01029

Sommaire

Article 1	Informations relatives à l'acheteur public	3
1.1.	Catégorie de l'acheteur public	3
1.2.	Coordonnées de l'organisme acheteur	3
1.3.	Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché public	3
Article 2	Objet et caractéristiques principales	3
2.1.	Objet	3
2.2.	Prestations divisées en lots	3
2.3.	Type de marchés et catégorie de prestations à laquelle se rattache le marché	4
2.4.	Lieu d'exécution de la prestation	4
Article 3	Formes du marché	4
Article 4	Type de procédures	5
Article 5	Variantes	5
Article 6	Durée du marché ou délai d'exécution	5
Article 7	Conditions relatives au marché	5
7.1.	Clauses sociales et environnementales	5
7.2.	Garanties d'exécution exigées	5
7.3.	Modalités de financement et de paiement	5
Article 8	Modalités de consultation	6
8.1.	Contenu du dossier de consultation	6
8.2.	Modification du dossier de consultation	6
8.3.	Forme du groupement	6
8.4.	Nombre de candidats	7
Article 9	Conditions de participation - pièces à fournir par les candidats	7
9.1.	Pièces de la candidature	7
9.2.	Pièces de l'offre	7
Article 10	Contenu attendu du mémoire technique	8
Article 11	Critères d'attribution	8
Article 12	Négociation	10
Article 13	Sous-traitance	10
Article 14	Délai de remise des candidatures et des offres	11
Article 15	Renseignements complémentaires	11
Article 16	Conditions de remise des candidatures et des offres	11
Article 17	Voies et délais de recours	12

Article 1 Informations relatives à l'acheteur public

1.1. Catégorie de l'acheteur public

La Polynésie française

1.2. Coordonnées de l'organisme acheteur

Direction du Système d'Information de la Polynésie française (DSI)

Adresse géographique : 111, rue Dumont d'Urville, Immeuble Toriki – Papeete

Adresse postale : BP 4574 – 98713 Papeete

Tel : +689 40 54 43 54

Courriel : secretariat.dsi@informatique.gov.pf

1.3. Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché public

Polynésie française, ministère des Finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée et de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications (MEF)

24, avenue Dupetit-Thouars Tarahoi, Papeete

Tél. : 40 47 83 83–

Courriel : secretariat.mef@gouvernement.pf

Article 2 Objet et caractéristiques principales

2.1. Objet

Le présent marché à procédure adaptée a pour objet quatre prestations dans le cadre du projet de plateforme décisionnelle transverse détaillées comme suit :

- Une prestation d'accompagnement à la réalisation de jobs « Talend Data Integration »
- Une prestation pour la mise en place d'un « Dictionnaire de données »,
- Une prestation « Audit des prestations réalisées, rédaction du cadre normatif, et adaptation de l'architecture de la plateforme »,
- Une prestation de « Réalisation de projets décisionnels »

2.2. Prestations divisées en lots

Le présent marché se décompose en 4 lots :

LOT 1 : Assistance technique Talend Data Integration

Le présent lot consiste pour le titulaire à accompagner la Direction du Système d'Information pour la réalisation de « jobs » avec l'outil Talend Data Integration dans le cadre de la mise en place de la plateforme technique pour les projets décisionnels.

LOT 2 : Accompagnement pour la mise en place du dictionnaire de données

Le présent lot consiste pour le titulaire à mener une étude et un accompagnement pour la mise en place d'un outil de gestion d'un dictionnaire de données et d'une brique d'Open Data.

LOT 3 : Audit des prestations réalisées, rédaction du cadre normatif commun aux futures prestataires, et adaptation de l'architecture de la plateforme décisionnelle

Le présent lot consiste pour le titulaire à rédiger le cadre technique normatif, socle commun ayant vocation à harmoniser les règles de réalisation et de livraison des prestataires de projets décisionnels, et à finaliser l'architecture de la plateforme.

LOT 4 : Prestation de réalisation de projets décisionnels

Le présent lot consiste pour le titulaire à assurer la réalisation des chantiers à venir, en continuité des prestations déjà lancées autour des périmètres fonctionnels de la Direction du Budget et des Finances, des Douanes, et de la Direction des Impôts et des Contributions publiques. Ces chantiers pourront concerner les entités déjà citées ou d'autres services administratifs.

Chaque candidat peut soumissionner à l'ensemble des lots du présent marché

2.3. Type de marchés et catégorie de prestations à laquelle se rattache le marché

Le présent marché est un marché de prestations de service informatique

2.4. Lieu d'exécution de la prestation

Les prestations se feront soit à distance, depuis les locaux du prestataire, soit sur site, dans les locaux de la Direction du Système d'Information située à l'Immeuble TORIKI, rue Dumont d'Urville, à Papeete, TAHITI.

Article 3 Formes du marché

Il s'agit d'un marché à bons de commande mono-attributaire, passé en application de l'article LP. 221-4 du code polynésien des marchés publics. Les montants minimum et maximum par lot sont les suivants :

LOT 1 : Assistance technique Talend Data Integration

Minimum de 10 journées et un maximum de 40 journées annuels

(Ces journées sont réparties sur la période annuelle à raison de 2 à 5 journées de travail par semaine pour une prestation à distance, et de 2 ou 3 semaines en continue pour une prestation sur site).

LOT 2 : Accompagnement pour la mise en place du dictionnaire de données

Minimum de 10 journées et un maximum de 20 journées annuels

(Ces journées sont réparties sur la période annuelle à raison de 2 à 5 journées de travail par semaine pour une prestation à distance, et de 2 ou 3 semaines en continue pour une prestation sur site)

LOT 3 : Audit des prestations réalisées, rédaction du cadre normatif commun aux futures prestataires, et adaptation de l'architecture de la plateforme décisionnelle

Minimum de 10 journées et un maximum de 40 journées annuels

(Ces journées sont réparties sur la période annuelle à raison de 2 à 5 journées de travail par semaine pour une prestation à distance, et de 2 ou 3 semaines en continue pour une prestation sur site)

LOT 4 : Prestation de réalisation de projets décisionnels

Minimum de 10 journées et un maximum de 60 journées annuels

(Ces journées sont réparties sur la période annuelle à raison de 2 à 5 journées de travail par semaine pour une prestation à distance, et de 2 ou 3 semaines en continue pour une prestation sur site)

Article 4 Type de procédures

Ce marché à procédure adaptée (MAPA) est passé conformément à l'article 321-1 de la loi de PAYS n°2017-14 du 13 juillet 2017 portant code polynésien des marchés publics et de l'arrêté n°1455 CM du 24 août 2017 relatif à la partie « Arrêté » du code polynésien des marchés et ses annexes.

Article 5 Variantes

Les propositions de variantes ne sont pas autorisées.

Article 6 Durée du marché ou délai d'exécution

La durée du marché est de 12 mois à compter de la date de notification du marché au titulaire :

- par lettre recommandée avec accusé de réception ;
- ou par remise en mains propres à tout agent du Titulaire du marché
- ou par voie électronique.

Il n'est pas reconductible.

Article 7 Conditions relatives au marché

7.1. Clauses sociales et environnementales

Les démarches de développement durable et social pourront être prises en compte dans le choix du titulaire du marché.

7.2. Garanties d'exécution exigées

Il n'est pas prévu de retenue de garantie ou à son remplacement par une caution solidaire et personnelle constituée par le titulaire du marché dans le cadre de ce marché.

7.3. Modalités de financement et de paiement

Le présent marché public est financé par les fonds propres de la Polynésie française.

Marché d'assistance technique au projet "DECISIONNEL"

Le règlement du marché public se fera au fur et à mesure de la réception des factures.

Le délai de mandatement est fixé à trente (30) jours conformément aux dispositions de l'article LP 411-16 du Code Polynésien des Marchés Publics à compter de la date de réception de la facture au Direction du Système d'Information.

Les prix sont définitifs et fermes pour la durée du marché. Le montant des factures est exprimé en F CFP et établi en Hors Taxes auquel est rajouté le montant de la TVA en vigueur en Polynésie française.

Article 8 Modalités de consultation

8.1. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises comprend:

- l'acte d'engagement (AE),
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.),
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.),
- le bordereau des prix unitaires (BPU),
- la déclaration sur l'honneur en application des articles LP 233-1 et A 233-5 du code des marchés publics,
- la lettre de candidature individuelle.

8.2. Modification du dossier de consultation

Les candidats ne sont pas autorisés à apporter des modifications aux cahiers des clauses administratives et techniques. Ils doivent respecter l'intégrité des prescriptions.

L'acheteur public se réserve le droit d'apporter, au plus tard 8 jours avant la date limite fixée par la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Il en informera alors tous les candidats dans des conditions respectueuses du principe d'égalité. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

8.3. Forme du groupement

Le marché peut être conclu soit :

- avec un opérateur économique individuel ;
- avec des opérateurs économiques réunis sous forme de groupement conjoint ou solidaire au sens des dispositions de l'article LP 233-4 du code polynésien des marchés publics.

Le groupement est conjoint lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement s'engage à exécuter la ou les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées dans le marché.

Le groupement est solidaire lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement est engagé financièrement sur la totalité du marché.

Les candidats ne pourront pas présenter pour ce marché une offre en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et/ou de membres d'un ou plusieurs groupements et en qualité de mandataire d'un groupement(s) d'entreprises.

8.4. Nombre de candidats

Pour le présent marché, il n'y a pas de restriction de participation.

Article 9 Conditions de participation - pièces à fournir par les candidats

9.1. Pièces de la candidature

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- 1) Une lettre de candidature (modèle fourni et/ou téléchargeable sous <http://lexpol.cloud.pf/LexpolMarchesPublics.php?t&id=2584> LC1 ou LC1 bis)
- 2) Une déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun cas d'interdiction de soumissionner tels que définies à l'article LP. 233-1. **Cette déclaration est jointe au dossier de consultation et est à compléter ; LC3**
- 3) Les documents et renseignements permettant d'apprecier les pouvoirs des personnes habilitées à les engager (exemple : extrait Kbis).
- 4) Chiffre d'affaires global des deux derniers exercices ;
- 5) Des documents ou renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles et techniques des candidats :
 - Liste des principales fournitures ou principaux services effectués au cours des deux dernières années, le montant ou la charge en jour-homme, l'année de réalisation et le destinataire public ou privé.
 - Déclaration indiquant l'effectif du candidat et l'importance du personnel d'encadrement ;
- 6) Pour les candidats en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés, et lorsqu'ils sont en période d'observation, l'attestation du juge commissaire les habilitant à poursuivre leur activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché.

NB : S'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces. L'attention des candidats est attirée sur le fait que le délai de réponse pourra être très court (à titre indicatif compris entre 2 et 7 jours calendaire). Sauf mention contraire figurant dans la demande de régularisation, la demande devra être retournée par courrier, par e-mail contre accusé réception, ou remise en mains propres contre récépissé. L'absence de réponse ou la réception d'une réponse hors délai entraînera irrévocablement l'irrecevabilité de la candidature.

9.2. Pièces de l'offre

Pièces particulières **pour chacun des lots faisant l'objet d'une offre:**

Marché d'assistance technique au projet "DECISIONNEL"

- l'Acte d'engagement (AE) dûment complété, paraphé, daté et signé,
- le Bordereau de prix unitaire (BPU), paraphé, daté et signé,
- le Mémoire technique.

NB : Le CCAP et le CCTP ne pouvant être modifiés, ces derniers sont réputés lus et acceptés par les candidats.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Article 10 Contenu attendu du mémoire technique

Le candidat devra détailler dans son mémoire technique et pour chaque lot :

- Le profil du personnel proposé (CV détaillé) ;
- Le plan de charge du profil proposé pour déterminer leur disponibilité pour le projet ;
- Une note méthodologique générale concernant l'organisation du projet en mode agile.

Article 11 Critères d'attribution

Le marché sera attribué au candidat qui présentera l'offre économiquement la plus avantageuse compte tenu des critères d'évaluation, avec leur pondération respective, comme précisé ci-dessous pour chaque lot.

Pour le Lot n°1 : Assistance technique Talend Data Integration

Critères	Sous-critères	Points
Valeur technique	Méthodologie	20
	Adéquation au besoin exprimé	20
	Compétence et expérience du personnel proposé	20
Plan de charge		10
Prix	Cout moyen des unités d'œuvre ramenées sur une période de une (1) semaine, pour une prestation à distance : [(UO 1 semaine) + (UO 2 semaines) + (UO 3 semaines)] / 6	10
	Coût d'un (1) déplacement A/R	10
	Cout moyen des unités d'œuvre ramenées sur une période d'une (1) semaine, pour une prestation sur site : [(UO 2 semaines) + (UO 3 semaines)] / 5	10
Total		100

Pour le Lot n°2 : Accompagnement pour la mise en place du dictionnaire de données

Critères	Sous-critères	Points
Valeur technique	Méthodologie	20
	Adéquation au besoin exprimé	20
	Compétence et expérience du personnel proposé	20
Plan de charge		
Prix	Cout moyen des unités d'œuvre ramenées sur une période de une (1) semaine, pour une prestation à distance : [(UO 1 semaine) + (UO 2 semaines) + (UO 3 semaines)] / 6	10
	Coût d'un (1) déplacement A/R	10
	Cout moyen des unités d'œuvre ramenées sur une période d'une (1) semaine, pour une prestation sur site : [(UO 2 semaines) + (UO 3 semaines)] / 5	10
	Total	100

Pour le Lot n°3 : Audit des prestations réalisées, rédaction du cadre normatif commun aux futures prestataires, et adaptation de l'architecture de la plateforme décisionnelle

Critères	Sous-critères	Points
Valeur technique	Méthodologie	20
	Adéquation au besoin exprimé	20
	Compétence et expérience du personnel proposé	20
Plan de charge		
Prix	Cout moyen des unités d'œuvre ramenées sur une période d'une (1) semaine, pour une prestation à distance : [(UO 1 semaine) + (UO 2 semaines) + (UO 3 semaines)] / 6	10
	Coût d'un (1) déplacement A/R	10
	Cout moyen des unités d'œuvre ramenées sur une période d'une (1) semaine, pour une prestation sur site : [(UO 2 semaines) + (UO 3 semaines)] / 5	10
	Total	100

Pour le Lot n°4 : Prestation de réalisation de projets décisionnels

Critères	Sous-critères	Points
Valeur technique	Méthodologie	20
	Adéquation au besoin exprimé	20
	Compétence et expérience du personnel proposé	20
Plan de charge		

Prix	Cout moyen des unités d'œuvre ramenées sur une période d'une (1) semaine, pour une prestation à distance : [(UO 1 semaine) + (UO 2 semaines) + (UO 3 semaines)] / 6	10
	Coût d'un (1) déplacement A/R	10
	Cout moyen des unités d'œuvre ramenées sur une période d'une (1) semaine, pour une prestation sur site : [(UO 2 semaines) + (UO 3 semaines)] / 5	10

La totalité de l'évaluation est effectué sur un total de 100 points.

Si la note totale obtenue par le candidat est inférieure à 60 points, alors l'offre sera rejetée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander à un ou plusieurs candidats de préciser ou de compléter la teneur de leur offre. Les précisions et compléments sont présentés par écrit et, en tant que de besoin, ultérieurement annexées à la proposition initiale.

Chaque lot sera attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse compte tenu de l'évaluation.

Article 12 Négociation

Conformément à l'article LP 321.-1, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec l'ensemble des candidats ayant présenté une offre.

Seules les offres inappropriées sont éliminées. Les offres irrégulières et inacceptables pourront être modifiées à l'issue de la phase de négociation.

Si l'offre paraît anormalement basse, le pouvoir adjudicateur demandera par écrit au candidat qu'il fournisse les précisions et les justifications sur le montant de son offre (article LP 235-3).

Article 13 Sous-traitance

Dans le cadre de ce marché, la sous-traitance est autorisée à condition d'avoir obtenu de l'acheteur public l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement.

En application de l'article LP 421-3 du Code polynésien des marchés publics, une demande d'acceptation de sous-traitance pourra intervenir en cours d'exécution du marché et sera formalisée par un acte spécial signé par le titulaire du marché et l'acheteur public.

Cette déclaration est accompagnée pour chaque sous-traitant de la déclaration sur l'honneur en application des articles LP 233-1 et A 233-5 du Code polynésien des marchés publics (formulaire LC3 téléchargeable sur le site « lexpol » rubrique Marchés publics).

Le sous-traitant devra fournir les pièces de la candidature prévues dans le présent règlement de consultation.

Article 14 Délai de remise des candidatures et des offres

1. La date et l'heure limites de remise des offres est fixé **au plus tard le vendredi 21 avril 2023 à 11H00** ou, si elles sont envoyées par la poste, parvenir à l'adresse indiqué ci-dessus par pli recommandé avec avis de réception postal avant ces mêmes date et heure limites. Les dossiers qui seraient remis et dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.
2. Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Article 15 Renseignements complémentaires

Renseignements administratifs : Mme Nancy MAO CHE
nancy.mao-che@administration.gov.pf

Renseignements techniques : Monsieur Tehei TAIORE
tehei.taiore@administration.gov.pf

Article 16 Conditions de remise des candidatures et des offres

Les offres sont remises sous une enveloppe portant l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur de la Direction du Système d'Information
BP4574 Papeete

Avec la mention :

« Offre pour le Marché de prestation d'assistance technique au Projet DECISIONNEL »

Elle devra contenir les pièces énumérées aux articles 8 et 10 du présent règlement de consultation (RC) en prenant soin de les séparer distinctement.

Les plis devront être remis contre récépissé de dépôt à l'adresse suivante, avant la date et l'heure fixée pour le présent règlement de consultation :

Direction du Système d'Information de la Polynésie française
111 rue Dumont d'Urville
2ème étage de l'immeuble TORIKI,
Papeete, TAHITI

Les plis envoyés par voie postale en recommandé ou service express (Chronopost, DHL, Fedex ou autre), devront parvenir à l'adresse citée ci-dessous avant la date et l'heure fixée pour le présent règlement de consultation :

Service de l'Informatique de la Polynésie française
B.P.4574
98713 PAPEETE
Polynésie Française

Les dossiers qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré, après la date et l'heure limites fixées ci-dessus seront rejetés. Les dossiers remis sous pli non cacheté, ou qui ne respecteraient pas les conditions de forme prescrites par le présent règlement ne seront pas retenus. Dans les deux cas précités, les dossiers seront renvoyés aux candidats par courrier.

Article 17 Voies et délais de recours

- Le recours gracieux : 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée.

Ce recours proroge le délai de recours contentieux.

- Les recours contentieux :
 - Le référent pré-contractuel : à compter de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature du marché (articles L 551-1 et R 551-1 et suivants du Code de justice administrative).
 - Le référent contractuel : il peut être formé au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat (articles L. 551-13 et suivants et R. 551-7 et suivants du Code de justice administrative) ;
 - Le recours pour excès de pouvoir : 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ;
 - Le recours de pleine juridiction : 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Les recours contentieux sont formés devant le Tribunal Administratif de la Polynésie française

Tribunal administratif de la Polynésie française

Avenue Pouvana'a a Oopa

BP 4522 – 98713 Papeete

Tél. : 40 50 90 25 – Télécopie : 40 45 17 24

Courriel : greffe.ta-papeete@juradm.fr

Site internet : <http://polynesie-francaise.tribunaladministratif.fr>